



COMPTE-RENDU

Comité Syndical

Syndicat Mixte du Pays de Pontivy (SMPP)

Réunion du 12 juillet 2023

10h00 - Salle Jégourel, siège de Pontivy Communauté - Pontivy

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 1er mars 2023
- Engagement du Pays de Pontivy pour le programme LEADER 2023-2027
- Composition du comité de programmation pour le programme LEADER 2023-2027
- Informations de la stratégie du Pays de Pontivy pour le programme LEADER 2023-2027
- Informations sur l'attribution du marché pour la Révision du SCOT du Pays de Pontivy
- Informations sur les résultats du MOS pour le SCOT du Pays de Pontivy
- Questions diverses

Membres présents : ROBIN Guénaël, HAMON Stéphane, ROSELIER Pascal, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, POURCHASSE Michel, VIET Claude, MARIVAIN Joël, LE DENMAT Éric, LE BRIS Claude-Albert.

Membres techniques : MORIN Francis, GUILLAUME Lucie, Romain LEURETTE

COMITE SYNDICAL DU 01/03/2023

> APPROBATION DU COMPTE-RENDU

cf. compte-rendu du 01/03/2023

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité syndical.

PROGRAMME LEADER 2023-2027

> ENGAGEMENT SMPP - CONVENTION & SIGNATURE

Une convention va être signée entre la structure porteuse Syndicat Mixte du Pays de Pontivy du GAL du pays de Pontivy et la Région Bretagne, autorité de gestion régionale, relative à la mise en œuvre du programme LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver le modèle de la convention proposée par l'autorité de gestion régionale
- d'autoriser le président du SMPP, M. Claude VIET, à signer la convention

cf. annexe « Convention_AGR_GAL »

Après présentation des différents éléments de la convention et de ses annexes, le comité syndical approuve à l'unanimité le modèle de convention et autorise le président du SMPP, M. Claude VIET, à signer la convention pour le programme leader 2023-2027.

PROGRAMME LEADER 2023-2027

> COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2023-2027, le GAL doit désigner la composition – non-nominative – du comité de programmation qui se réunira pour sélectionner des projets qui bénéficieront d'une aide financière.

La répartition des membres est proposée comme suit :

COLLEGE PUBLIC	COLLEGE PRIVÉ
3 élus de Centre Morbihan Communauté	5 Membres du Conseil de Développement
3 élus de Pontivy Communauté	1 Association ANACEJ
	1 Association Emmaüs action ouest

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver la composition du comité de programmation

cf. annexe « Annexe_6_Liste_Coprog_binomes_suppleants »

Après avoir débattu, le comité syndical approuve à l'unanimité la composition du comité de programmation pour le programme leader 2023-2027

PROGRAMME LEADER 2023-2027

> INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE

3 communes inéligibles : PONTIVY, LOCMINE, LE SOURN

Le contenu des fiches action est le suivant :

FICHE ACTION 1 - « Vers une appropriation des enjeux de transition »
<p>Formation et sensibilisation aux enjeux de la transition écologique</p> <p>Formation, webinaire</p> <p>Evènements (forum, journée), supports, communication</p>
<p>Concertation, coopération et mise en réseau d'acteurs engagés dans les transitions</p> <p>Constitution et fonctionnement de réseaux d'acteurs</p> <p>Mise en place et structuration de tiers lieux ou autres espaces de ressources</p>
<p>Etudes et diagnostics autour des transitions et de la résilience territoriale</p> <p>Diagnostics exposition, prévention et gestion des risques climatiques</p> <p>Etudes de faisabilité, audits énergétiques et environnementaux</p>
FICHE ACTION 2 - « Vers des mobilités durables et solidaires »
<p>Encourager les mobilités douces et actives</p> <p>Soutien aux aménagements, connexions et entretiens des liaisons douces</p> <p>Aménagement d'équipements mobiliers sur les cheminements doux</p> <p>Démocratisation de la pratique du vélo (événements, ateliers...)</p>
<p>Soutenir les aménagements pour une intermodalité des modes de transport</p> <p>Aménagements vers et autour des axes de communication</p> <p>Aménagements des aires de covoiturage et des arrêts de bus</p>
<p>Mettre en place de solutions solidaires et adaptées aux territoires ruraux</p> <p>Expérimentation de transports collectifs adaptés</p> <p>Expérimentation de solutions de transport en auto-partage</p> <p>Mise en place de services ou de commerces itinérants</p>
FICHE ACTION 3 - « Vers un territoire économe en ressource »
<p>Préserver la ressource et la qualité de l'eau et des sols</p> <p>Equipements et aménagements pour préserver la ressource en eau</p> <p>Travaux de désimperméabilisation et de renaturation des sols</p>
<p>Soutenir les constructions et réhabilitations vertueuses</p> <p>Travaux de rénovation énergétique et construction bas carbone</p> <p>Démarches pilotes d'éco-rénovation et d'éco-construction</p>
<p>Encourager les démarches d'économie circulaire</p> <p>Soutien aux aménagements et infrastructures liées à l'économie circulaire</p> <p>Soutien aux actions de réemploi et de gestion des déchets</p>

FICHE ACTION 4 - « Vers une coopération des territoires du centre Bretagne »
<p>Engager des réflexions conjointes sur l'avenir des zones rurales bretonnes</p> <p>Accompagner les communes rurales à maîtriser leur urbanisation</p> <p>Mobiliser les territoires et leurs élus pour partager les expériences</p> <p>Encourager la mutualisation et le développement d'outils d'aide à la décision</p>
<p>Renforcer l'attractivité du centre Bretagne</p> <p>Favoriser le développement d'une offre de tourisme durable</p> <p>Favoriser le développement d'une offre culturelle accessible</p>

Les montants proposés par fiches action sont les suivant :

FICHES ACTION	MINIMUM	MAXIMUM
<p>FICHE ACTION 1 « Vers une appropriation des enjeux de transition »</p>	8 000 €	75 000 €
<p>FICHE ACTION 2 « Vers des mobilités durables et solidaires »</p>	10 000 €	75 000 €
<p>FICHE ACTION 3 « Vers un territoire économe en ressource »</p>	10 000 €	75 000 €

La maquette financière proposée est la suivante :

FICHES ACTION	FEADER 80%	% maquette
1 - « Vers une appropriation des enjeux de transition »	140 143 €	16%
2 - « Vers des mobilités durables et solidaires »	201 456 €	23%
3 - « Vers un territoire économe en ressources »	324 081 €	37%
4 - « Vers une coopération des territoires du centre Bretagne »	26 277 €	3%
5 - Animation / Gestion LEADER	183 938 €	21%
TOTAL	875 895 €	

Le calendrier suivant est proposé :

- > conventionnement avec la Région : avant le 01/09/2023
- > réunions de lancement : octobre 2023
- > premier comité de programmation : octobre 2023

Le nombre d'ETP pour l'animation / gestion du programme est le suivant :

- > poste d'animateur : 0,7 ETP
- > poste de gestionnaire : 0,8 ETP

soit **1,5 ETP** pour l'ingénierie du programme LEADER 2023-2027

Le comité syndical a pris connaissance du calendrier, du plan d'action, des éléments financiers et des modalités financières pour la mise en œuvre du programme leader 2023-2027.

RÉVISION SCOT DU PAYS DE PONTIVY

> INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre de la Révision du SCOT du Pays de Pontivy, le cabinet d'étude E.A.U a été retenu suite aux auditions des candidats et à la commission d'appel d'offres du 26 mai 2023.

Pour information, ci-dessous le montant des offres déposées par les 3 candidats ainsi que la note qui leur a été attribuée lors de la C.A.O :

		SCE / LA	EAU / OVIV	CITADIA
Montant de l'offre		265 093 €	173 080 €	280 000 €
1	Prix (40 pts)	26,12	40,00	24,73
2	Valeur technique (60 pts)	52	45	45
TOTAL NOTATION (100 pts)		78,12	85,00	69,73

Le calendrier proposé pour l'année 2023 est le suivant :

- Entretiens groupés élus : 12/09/2023
- Ateliers transversaux : fin septembre / début octobre
- PPA / réunion publique : fin octobre
- Validation diagnostic : début novembre
- Séminaire de lancement / en route pour le SCOT : novembre / décembre

Le comité syndical a pris connaissance des éléments d'attribution du marché et du calendrier.

SCOT DU PAYS DE PONTIVY > RÉSULTAT DU MOS

SCOT	Surface consommée 2011-2021 (ha)	Surface prévue 2021-2031 (ha)	Trajectoire 2011-2021
SCOT du Pays de Pontivy + Baud Communauté	577	323	-44%
SCOT du Pays de Pontivy	491	275	-44%
Baud communauté	86	48	-44%

M. VIET a présenté les résultats du MOS pour le Pays de Pontivy et pour les deux intercommunalités.

La surface consommée sur la période 2011-2021 pour le pays de Pontivy est de 491 ha. Dans le cadre des travaux de territorialisation et après application des critères de territorialisation, la Région Bretagne demande au pays de Pontivy de réduire sa consommation de 44% pour la période 2021-2031 soit 275 ha de surface prévue à répartir entre Centre Morbihan Communauté et Pontivy Communauté.

Pour engager rapidement la déclinaison des objectifs de réduction de consommation foncière fixés à l'échelle intercommunale, il est important d'arrêter un principe de répartition de la surface prévue pour la période 2021-2031. Deux options sont possibles :

- appliquer les critères de territorialisation de la Région Bretagne aux données du pays de Pontivy
- appliquer une réduction de 44% sur la surface consommée des deux intercommunalités

La première option présente la difficulté d'appliquer une méthode statistique très complexe et d'engager de nouveaux travaux. Par ailleurs, au regard des différentes données disponibles, la deuxième option présente l'avantage d'être très proche – à quelques hectares près – de ce qui a été calculé par les équipes des deux intercommunalités.

Après avoir débattu et échangé sur ces deux options, le comité syndical approuve le principe de répartition suivant :

- Surface consommée CMC X - 44% = surface prévue pour CMC
- Surface consommée Pontivy Co X - 44% = surface prévue pour Pontivy Communauté

QUESTIONS DIVERSES

| PACTE DE COHERENCE REGIONALE ET TERRITORIALE |

Le comité syndical a pris connaissance des éléments présentés.

Une présentation plus détaillée sera réalisée lors du prochain comité syndical.